

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

EUGÈNE BOISLANDRY DUBERN

Les établissements de crédit en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 61 (1920), p. 267-281

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__267_0

© Société de statistique de Paris, 1920, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

II

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT EN FRANCE

LEUR RÔLE, LEUR DÉVELOPPEMENT, LEURS OPÉRATIONS

EXPOSÉ

En 1909, dans la séance de la *Société de Statistique* du 17 février 1909, nous faisons une communication détaillée, avec chiffres et graphiques, sur les établissements de crédit en France depuis cinquante ans : leur rôle, leur développement, leurs opérations (1). Peu de sociétés avaient subi et subissaient autant de critiques. Au lieu d'apprécier avec modération et justice les services que ces organismes de crédit avaient pu rendre et rendaient au commerce, à l'industrie, au public tout entier, on paraissait s'appliquer à montrer ce qu'ils n'avaient pas fait et ne faisaient pas, leurs imperfections, leurs défauts et leurs fautes. Nous avons voulu nous rendre compte de l'exactitude ou de l'inexactitude de ces critiques et, dans notre communication de 1909, nous avons passé, à tour de rôle, l'examen détaillé de la Banque de France, du Crédit Foncier de France, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, du Comptoir National d'Escompte, du Crédit Industriel et Commercial. Et dans le résumé général et les conclusions de cette statistique, nous avons condensé les critiques adressées à ces établissements, rappelé les demandes qu'on leur adressait et répondu à ces critiques et demandes : ce sont des faits et des chiffres que nous avons exposés.

Ce travail, que nous avons constamment poursuivi dans le *Rentier*, complète notre statistique de 1909; il en fait, en quelque sorte la suite et montre les progrès constants et la situation prospère de nos grands établissements, malgré tous les événements survenus depuis 1909.

I

Situation d'ensemble de ces grandes Sociétés de crédit envisagées avant la guerre et aujourd'hui.

Les établissements de crédit envisagés dans cette situation d'ensemble sont : le *Crédit Foncier*, le *Crédit Lyonnais*, la *Société Générale*, le *Comptoir National d'Escompte*, le *Crédit Industriel et Commercial*.

(1) *Les Établissements de Crédit en France depuis cinquante ans : Leur rôle, leur développement, leurs opérations*. In-4°, 28 graphiques, 43 pages. Prix : 4 fr., plus la majoration de librairie depuis la guerre, 2 fr., soit, au total, 6 fr. En vente dans les bureaux du *Rentier*, 33, rue Saint-Augustin, Paris; chez Berger-Levrault, à Nancy et Paris et chez Félix Alcan.

	Au 31 décembre 1913	Au 30 avril 1914	Au 31 décembre 1919	Au 30 avril 1920
	Millions de francs			
Encaisse et fonds en banque	497	514	1.096	1.357
Dépôts de fonds.	2.570	2.703	4.721	5.274
Portefeuille commercial.	3.729	3.971	8.749	8.920
Reports, prêts, avances.	1.188	1.222	804	942
Portefeuille de valeurs et participations . .	476	335	640	997
Comptes courants créditeurs	3.286	3.569	7.760	8.548
— débiteurs	1.499	1.623	2.613	3.457

Accroissement depuis 1880 des principaux chapitres.

Il résulte de ces chiffres que, du 31 décembre 1880 au 30 avril 1920, les principaux chapitres des bilans au Crédit Foncier, Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial présentaient les augmentations suivantes :

	Au 31 décembre 1880	Au 30 avril 1920	Augmentation
	Millions de francs		
Capital versé.	300	994	694
Encaisse et fonds en banque	142	1.357	1.215
Dépôts de fonds	713	5.274	4.561
Portefeuille commercial.	458	8.920	8.462
Reports et avances.	344	942	598
Participations financières	282	997	715
Comptes courants créditeurs	405	8.548	8.143
— débiteurs	355	3.457	3.102

Les chiffres d'ensemble concernant le Crédit Foncier, le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et Commercial montrent le développement considérable des opérations de ces grands établissements. On s'en rendra compte encore en entrant dans le détail des principaux chapitres de leurs bilans : encaisse et fonds en banque; dépôts de fonds; portefeuille commercial; reports, prêts et avances; portefeuille de valeurs et participations; comptes courants créditeurs; comptes courants débiteurs; capital et réserves.

En voici le relevé :

II

Encaisse et fonds en banque.

L'ensemble des encaisses disponibles au *Crédit Foncier, Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte, Société Générale, Crédit Industriel* s'élevait :

Fin décembre	Millions	Fin décembre	Millions
1880 à	142	1908 à	408
1885 à	148	1909 à	388
1890 à	135	1910 à	376
1895 à	208	1911 à	555
1900 à	291	1912 à	501
1904 à	306	1913 à	497
1905 à	393	1914 (30 avril) à . .	514
1906 à	393	1919 à	1.096
1907 à	334	1920 (30 avril) à . .	1.357

Au 30 avril 1920, l'ensemble des *encaisses et fonds en banque* disponibles atteignait 1 milliard 357 millions.

Dépôts de fonds.

Aux mêmes dates, dans les mêmes établissements de crédit, l'ensemble des dépôts de fonds à vue et à échéance était :

Fin décembre	Millions	Fin décembre	Millions
1880 de	713	1908 de	2.168
1885 de	633	1909 de	2.267
1890 de	821	1910 de	2.213
1895 de	1.000	1911 de	2.334
1900 de	1.400	1912 de	2.386
1904 de	1.854	1913 de	2.570
1905 de	1.903	1914 (30 avril) de . .	2.703
1906 de	1.957	1919 de	4.721
1907 de	1.964	1920 (30 avril) de . .	5.274

Au 30 avril 1920, les *dépôts de fonds* dans ces cinq banques se chiffraient par 5 milliards 274 millions.

Portefeuille commercial.

Il s'élevait, le *Crédit Foncier* excepté, aux chiffres suivants :

Fin décembre	Millions	Fin décembre	Millions
1880 à	458	1908 à	2.745
1885 à	573	1909 à	3.098
1890 à	834	1910 à	3.156
1895 à	959	1911 à	3.334
1900 à	1.497	1912 à	3.507
1904 à	2.168	1913 à	3.729
1905 à	2.153	1914 (30 avril) à . .	3.971
1906 à	2.545	1919 à	8.749
1907 à	2.434	1920 (30 avril) à . .	8.920

Au 30 avril 1920, le *portefeuille commercial* s'élevait à 8 milliards 920 millions, *Crédit Foncier* excepté.

Reports, prêts et avances sur garanties.

Le total de ces chapitres dans les cinq grands établissements désignés ci-dessus était :

Fin décembre	Millions	Fin décembre	Millions
1880 de	344	1908 de	935
1885 de	197	1909 de	1.076
1890 de	352	1910 de	1.138
1895 de	412	1911 de	1.077
1900 de	674	1912 de	1.096
1904 de	1.012	1913 de	1.188
1905 de	885	1914 (30 avril) de . .	1.222
1906 de	1.040	1919 de	804
1907 de	820	1920 (30 avril) de . .	942

Au 30 avril 1920, les *reports, prêts et avances* se montaient à **942 millions**.

Portefeuille de valeurs et participations.

Les comptes s'élevaient :

Fin décembre	Millions	Fin décembre	Millions
1880 à.	282	1908 à.	355
1885 à.	413	1909 à.	375
1890 à.	437	1910 à.	358
1895 à.	312	1911 à.	327
1900 à.	388	1912 à.	312
1904 à.	304	1913 à.	476
1905 à.	371	1914 (30 avril) à . .	335
1906 à.	382	1919 a.	640
1907 à.	339	1920 (30 avril) à . .	997

Au 30 avril 1920, les *valeurs diverses et participations* figuraient aux bilans des cinq sociétés envisagées pour **997 millions** dont 815 millions pour le Crédit Foncier sous la rubrique *Effets et valeurs diverses*.

Comptes courants créditeurs.

L'ensemble de ces comptes s'élevait aux chiffres suivants :

Fin décembre	Millions	Fin décembre	Millions
1880 à.	405	1908 à.	2.209
1885 à.	429	1909 à.	2.450
1890 à.	616	1910 à.	2.727
1895 à.	742	1911 à.	2.896
1900 à.	1.112	1912 à.	3.021
1904 à.	1.891	1913 à.	3.286
1905 à.	1.812	1914 (30 avril) à . .	3.569
1906 à.	2.263	1919 à.	7.760
1907 à.	1.859	1920 (30 avril) à . .	8.548

Au 30 avril 1920, les *comptes courants créditeurs* se chiffraient par **8 milliards 548 millions**.

Comptes courants débiteurs.

Ils étaient :

Fin décembre	Millions	Fin décembre	Millions
1880 de	355	1908 de	997
1885 de	399	1909 de	1.065
1890 de	457	1910 de	1.200
1895 de	493	1911 de	1.224
1900 de	635	1912 de	1.415
1904 de	820	1913 de	1.499
1905 de	945	1914 (30 avril) de . .	1.623
1906 de	975	1919 de	2.613
1907 de	993	1920 (30 avril) de . .	3.457

Au 30 avril 1920, les *comptes courants débiteurs* atteignaient **3 milliards 457 millions**.

III

Capital et réserves.

Le Crédit Foncier, établissement hypothécaire, mis à part, voici comment se présentait, au 30 avril 1914, la situation du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, du Comptoir National d'Escompte et du Crédit Industriel et Commercial au point de vue du capital et des réserves et telle qu'elle se présentait au 30 avril dernier :

	Au 30 avril 1914		Au 30 avril 1920	
	Capital versé	Réserves	Capital versé	Réserves
Millions de francs				
Crédit Lyonnais	250	175	250	200
Société Générale	250	127	250	52
Comptoir d'Escompte.	200	41	200	45
Crédit Industriel et Commercial . .	26	26	32	28

Ces chiffres sont suggestifs.

Les quatre grands établissements de crédit ci-dessus avaient un capital versé de 726 millions au 30 avril 1914 et un montant de réserves s'élevant à 369 millions, soit de plus de la moitié du capital. Au 30 avril 1920, leur capital versé s'élevait à 732 millions et le montant de leurs réserves à 325 millions, malgré les importantes diminutions qui, par prudence, ont été faites au lendemain de la guerre sur le montant des valeurs en portefeuille.

Le montant des réserves représente 44 % du montant du capital versé. C'est une situation d'autant plus brillante que si l'on entrait dans le détail de ces réserves, notamment des réserves immobilières, on verrait quelle plus-value énorme représentent aujourd'hui les immeubles sociaux et ce qu'il faudrait dépenser pour pouvoir édifier des constructions, faire les aménagements et installations comme ceux du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, du Comptoir d'Escompte, du Crédit Industriel et Commercial.

Ces établissements peuvent défier aujourd'hui toute concurrence étrangère. Combien de temps faudrait-il, par exemple, à un établissement étranger, quel qu'il soit, qu'il vienne des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, pour se créer une clientèle aussi nombreuse que celle de nos établissements français, avoir à Paris et en province des installations aussi bien appropriées aux goûts du public ?

IV

Les bilans des grands établissements de crédit sont des indices économiques à suivre.

Nous venons de montrer la situation d'ensemble et de détail des grands établissements de Crédit, Crédit Foncier, Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, comme nous le faisons depuis de longues années, dans notre statistique habituelle sur les établissements de crédit français. Les mouvements de leurs principaux comptes sont des indices économiques et financiers des plus sérieux qui permettent

de suivre et d'apprécier, dans leurs grandes lignes, l'état général des affaires du pays par la somme de capitaux plus ou moins grande dont la clientèle bancaire peut disposer; les états de situation mensuels, les bilans semestriels et annuels qui sont publiés sont toujours utiles à consulter. Les banques et les établissements de crédit reçoivent des fonds en dépôts et en comptes courants, soit à vue, soit à échéance plus ou moins longue, escomptent les effets de commerce, font des reports et avances sur titres, possèdent un portefeuille de valeurs, ont des participations dans de nombreuses affaires créées ou en formation; leur clientèle est considérable, elle est nombreuse à l'étranger et se trouve disséminée en France dans les villes et les campagnes.

Si les opérations de cette clientèle se développent, si les sociétés de crédit prospèrent, on peut en induire que, dans leur ensemble, les affaires, en général, sont en bonne voie; restent-elles, au contraire, languissantes ou décroissent-elles? On peut en induire que les affaires du pays sont, en général, moins actives ou languissantes.

Ces indices, qui s'appuient sur la situation des établissements de crédit et de leur clientèle, ne sont pas trompeurs; il serait désirable que ces statistiques fussent complétées par celles concernant les banques privées, n'ayant pas d'actionnaires ou ne publiant qu'une fois par an leurs états de situation : mais on voit immédiatement combien il serait impossible d'avoir de tels renseignements au complet, et surtout de pouvoir les contrôler.

V

Situation de plusieurs banques qui ne publient pas d'états mensuels de situation.

Nous nous bornerons à indiquer quelques statistiques concernant plusieurs de ces grandes banques qui ne publient pas d'états mensuels de situation comme les banques de dépôt.

Nous avons dressé le tableau suivant d'après les bilans au 31 décembre 1913 et au 31 décembre 1919, publiés par plusieurs de ces grandes banques et institutions de crédit auxquelles nous pouvons ajouter, parmi celles de création récente et qui ont pris un grand essor, la Banque des Pays du Nord à la tête de laquelle se trouvait M. Charles Laurent, notre ambassadeur à Berlin.

	Au 31 décembre 1913	Au 31 décembre 1919		Capital actuel
	Capital	Capital	Réserves	
Millions de francs				
Banque de Paris.	100	150	101	150
Banque Nationale de Crédit . .	100	300	59	500
Banques de province	100	100	17	200
Banque Union Parisienne. . . .	80	100	68	150
Crédit Mobilier.	80	80	3	100
Compagnie Algérienne	62 5	62 5	73	100
Banque Française	60	60	12	100
Société Marseillaise.	50	75	25	75
Banque Privée.	50	50	6	50
Crédit Français	50	50	2	50
Banque Indo-Chine.	48	48	23	72
Crédit Commercial.	40	80	20	120
Banque des Pays du Nord . .	25	30	3	50

D'après ces relevés, le capital de ces banques au 31 décembre 1913 s'élevait à 845 millions; au 31 décembre 1919, le capital s'élevait à 1 milliard 185 millions et les réserves à 412; le capital actuel se chiffre par 1 milliard 717 millions.

VI

Le capital social des banques et établissements de crédit français et celui des banques et établissements anglais et américains.

En rapprochant le montant du capital social des banques et établissements de crédit français de celui des banques et établissements de crédit anglais et américains, on verrait la grande infériorité du capital français investi dans les sociétés bancaires. Dans ces deux dernières années, il est vrai, des augmentations de capital ont eu lieu à la Banque de Paris, au Comptoir d'Escompte, à l'Union Parisienne, à la Compagnie Algérienne, à la Société Marseillaise, au Crédit Commercial, à la Banque Nationale de Crédit, etc. Ces opérations ont obtenu un succès complet. Avant qu'il s'écoule beaucoup de temps, elles seront reconnues insuffisantes. Il faut aujourd'hui, en effet, à une société de *crédit* plus de capital qu'avant la guerre, parce que, d'une part, les opérations de *crédit* sont plus nécessaires que jamais pour reconstituer ce qui manque, développer ce qui existe, entreprendre de nouvelles affaires, mais aussi, d'autre part, parce que le prix de toutes choses ayant augmenté, il faut posséder un capital plus fort pour acquérir les mêmes objets qu'autrefois et satisfaire aux mêmes besoins qu'autrefois. Une nouvelle ou plutôt des nouvelles augmentations de capital des sociétés de crédit et banques existantes; la création même de nouveaux établissements bancaires, doivent donc être envisagées. Les actionnaires actuels des banques et établissements de crédit n'auront pas à s'en plaindre. La hausse, ou plutôt la reprise des cours des actions des vieilles et anciennes sociétés de crédit, que nous avons sans cesse fait prévoir, est donc entièrement justifiée; ces titres méritent toujours d'être suivis de très près avec la plus grande attention.

Faisons remarquer qu'en ajoutant aux chiffres que nous venons de donner, ceux concernant le Crédit Foncier, le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et Commercial, le capital social des banques dont les titres sont cotés et se négocient à la Bourse de Paris peut s'élever, en chiffres ronds, à 2 milliards 500 millions et le montant de leurs réserves dépasse 1 milliard. Dans ces totaux, pour éviter les doubles emplois, nous ne comprenons pas la Banque de France, car grand nombre de ses comptes sont ouverts aux autres banques et établissements de crédit. Compter d'un côté les dépôts de fonds dans la Banque de France et d'un autre côté ceux en dépôt dans les autres banques et établissements de crédit, serait inévitablement décompter deux fois les mêmes chiffres.

VII

Les banques locales de province et les banques privées.

Les banques locales de province, en commandite et en sociétés par actions, les banques privées, tiennent une grande place dans le mouvement des affaires

et elles ont, elles aussi, pris un grand développement. Pour la plupart, tout en conservant leur indépendance et leur liberté d'action, comme administration et gestion, les unes ou les autres sont reliées par une participation d'intérêts avec d'autres banques et établissements financiers de Paris. Les banques de province se sont développées surtout dans l'Est et le Sud-Est, dans le Centre de la France; elles ont été les initiatrices ou commanditaires de beaucoup de sociétés et d'industries locales, manufacturières, minières, industrielles, métallurgiques, électriques, etc. Elles « travaillent » la plupart d'entre elles, avec leurs propres capitaux ou avec des capitaux « locaux », si nous pouvons ainsi désigner les capitaux qui leur ont été prêtés, dans les départements et villes où elles fonctionnent, par une clientèle qui leur confie la gestion de ses affaires de bourse, de placement, encaissements, souscriptions, régularisation de titres et, d'autre part, place des fonds à courte et à longue échéance et en commandite dans ces banques elles-mêmes qu'elle voit fonctionner quotidiennement, sous ses yeux, et dont elle connaît les administrateurs, gérants, principaux chefs de service et employés. Les banques de province, en relations quotidiennes avec le monde des affaires de Paris, sont au courant des principaux faits financiers et économiques et opérations bancaires. Elles se rendent, ainsi, à elles-mêmes et aux banques de Paris, de mutuels services et profits.

VIII

La Banque de France et ses principaux comptes.

En nous gardant de totaliser les comptes des sociétés de crédit et banques diverses avec ceux de la Banque de France pour éviter, comme nous l'avons dit, des doubles et multiples emplois, nous relèverons seulement quelques chiffres qui ressortent éloquemment des seuls bilans de la Banque de France.

De 1880 à 1914 et 1920, la progression des principaux comptes de la Banque a été la suivante :

	Fin 1880	Fin avril 1914	Fin avril 1920
	Millions de francs		
Encaisse	1.774	4.276	5.820
Comptes courants et dépôts	418	632	3.379
Portefeuille commercial	1.025	1.648	2.308
Avances sur titres	170	710	1.784

La Banque de France qui est, suivant l'expression de Léon Say, la banque des banques parce qu'elle est la centralisation de tout le crédit et qu'elle pourrait liquider toutes les banques sans qu'aucune d'elles puisse la liquider elle-même, montre par l'accroissement des principaux chapitres de ses états hebdomadaires et bilans annuels, le développement général des affaires et des ressources du pays.

Depuis 1880, ces accroissements sont énormes : mais en rapprochant seulement les chiffres d'avant-guerre de ceux d'avril 1914, on voit que depuis cette époque les comptes courants et dépôts ont augmenté de 2 milliards 747 millions; le portefeuille commercial de 1 milliard 660 millions; les avances sur titres de 1 milliard 174 millions.

La Banque de France distribuait, pour 1913, un dividende de 200 francs;

elle a distribué, pour 1919, 240 francs. Ses actions valaient, en 1913, 4.655 francs; elles sont aujourd'hui à 5.500 francs. Le nombre de ses actionnaires était de 32.251 fin 1913; elle comptait 17.961 porteurs de une à deux actions: fin 1919, elle avait 33.769 actionnaires, parmi lesquels 19.309 étaient porteurs de une à deux actions. Ceux qu'on appelle les « gros » actionnaires détenteurs de 100 actions et au-dessus, se chiffraient par 122 fin 1913 et par 104 fin 1920. Depuis la guerre, le nombre des « gros » actionnaires a diminué tandis que celui des petits porteurs de une à deux actions a augmenté. C'est donc une démocratie financière et non une ploutocratie financière qui possède la majorité des titres de la Banque de France. On ne saurait trop souvent répéter cette vérité.

Ce sont les *petits* détenteurs de une à deux actions qui sont les *plus nombreux* actionnaires. Ces *petits* actionnaires, en achetant une action qui coûte 5.500 francs, rapporte 240 francs, placent leur argent à 4,43 % -- ce qui prouve leur confiance alors que les rentes 5 %, les obligations 5 % du crédit national à lots rapportent davantage et que le prochain emprunt est émis à 100 rapportant 6, soit 6 %.

IX

Les banques, les établissements de crédit et l'emprunt.

Leur confiance et celle du pays.

Notre organisme bancaire est sain et prospère.

Ces constatations sur la situation générale de nos banques et établissements financiers français, l'abondance de leurs ressources, l'étendue croissante de leur clientèle, sont utiles au moment où s'effectue le prochain grand emprunt national auquel la Banque de France, les établissements de crédit, les banques privées, comme ils l'ont fait lors des emprunts précédents, apporteront tout leur concours et appui.

Cet ensemble de faits économiques et financiers qui s'appuie sur des faits et des chiffres qu'on ne peut contester et auxquels nous pourrions en ajouter d'autres, beaucoup d'autres et non des moins importants — (et nous ne manquerons pas de le faire en temps et lieu) — montre sans doute les progrès accomplis en France par l'industrie bancaire; mais ce qui en ressort, c'est la confiance que les banques françaises inspirent à tout le pays, à la moyenne et à la petite épargne. Cette confiance est justifiée et un seul fait la mettra en évidence en l'expliquant.

Depuis 1914, avant la guerre, jusqu'à 1920, après la guerre, **pas un seul établissement de crédit français, pas une seule grande banque française**, n'a manqué à ses engagements; **pas un établissement financier, digne de ce nom, n'a été défaillant** et cependant qui ne se rappelle la campagne ardente dirigée en 1913 et 1914 contre nos banques françaises, notamment contre la Société Générale! Nous l'avons dit et écrit à cette époque : c'était, disions-nous, la campagne de la guerre allemande qui commençait sur le terrain financier. Quelle victoire éclatante Berlin et l'Allemagne tout entière n'auraient-ils pas célébrée, si un de nos grands établissements de crédit avait succombé, à la

veille ou au début des hostilités ! Notre organisme financier français était sain et les reptiles allemands ont en vain usé leurs crocs d'or contre lui !

La guerre est venue : tous nos établissements de crédit, nos grandes banques de Paris et de province ont fait face à l'orage. Et aujourd'hui nous pouvons constater qu'à aucune époque nos banques et établissements financiers de crédit n'ont été plus forts, plus solides, mieux outillés pour rendre au crédit public et privé tous les services qu'on attend d'eux.

X

Situation générale et résumé. Années antérieures et situation actuelle.

Ces statistiques financières sur les mouvements des comptes et la situation de nos grands établissements de crédit et maisons de banque que nous établissons depuis de longues années, d'après les mêmes cadres et méthodes, permettent d'apprécier si ces grands organismes du crédit restent stationnaires, prospèrent ou déclinent. Nous pouvons dire que jamais notre organisme bancaire n'a été plus sain, plus prospère et brillant.

Que prouvent, en effet, ces chiffres ?

1° *A aucune époque*, les dépôts de fonds dans les sociétés n'ont été aussi élevés, malgré les prélèvements énormes de leur clientèle pour souscrire à nos divers emprunts nationaux, municipaux, commerciaux, fonciers, industriels, etc.

2° Si la France se trouvait dans la situation alarmante dont chaque jour on entretient le public, au risque de le décourager et de détruire sa confiance, qu'on réponde à ces simples questions : D'où viennent ses disponibilités ?

3° D'où viennent les capitaux sans cesse grossissants dans les caisses d'épargne ?

4° D'où viennent les milliards du portefeuille commercial, des dépôts de fonds, du portefeuille mobilier et immobilier, dans les banques et établissements de crédit ?

5° Comment expliquer et justifier le nombre sans cesse grossissant des déposants et des dépôts dans les établissements publics et privés ?

6° Comment expliquer le succès de la plupart des émissions ? (—bien trop nombreuses, disons-le, -- qui ont lieu depuis quelque temps, car l'attention du public devrait être concentrée uniquement sur nos fonds d'État et titres garantis par l'État, tant que l'ère de nos grands emprunts n'est pas close).

On ne répondra pas à ces questions précises auxquelles les chiffres donnent des réponses péremptoires.

7° Cette situation prouve encore une fois de plus la forte et saine situation de nos banques et établissements de crédit et la confiance qu'ils inspirent au public. Ils ont traversé les pires difficultés et événements que des banques puissent supporter ; ils en sont sortis à leur honneur, leur clientèle ancienne leur est restée fidèle et une clientèle nouvelle leur est venue. On a parlé et on parle de temps à autre de la concurrence que pourraient leur faire des banques étrangères qui viennent s'installer à Paris et dans toute la France ; à Paris, notamment, où ces banques étrangères démoussent de superbes immen-

bles, « éventrent » en quelque sorte tout un quartier de Paris et font des constructions luxueuses pour s'y installer. Nos grands établissements de crédit, banques de dépôts et banques d'affaires, avec leur long passé, qui est le gage de leur avenir, possèdent une clientèle fidèle qui ne se laissera pas détourner.

8° Cette statistique prouve enfin que l'épargne française est toujours aussi abondante malgré les emprunts publics et appels au crédit considérables qui ont eu lieu depuis 1914. Cette épargne est et sera toujours prête pour les emprunts nécessaires à l'État, pour les besoins du pays, pour la consolidation de la dette flottante, son atténuation et le remboursement de tout ou partie des avances de la Banque de France.

XI

Les ressources du pays.

Les chiffres que nous avons donnés ont donc répondu, par eux-mêmes, aux alarmistes qui disent que notre pays est ruiné, anéanti, que le crédit de la France, sa puissance d'épargne sont intacts.

Ajoutons encore que la France n'a aliéné aucune de ses ressources budgétaires, propriétés domaniales, fiscales, etc.

Elle n'a pas besoin d'affermir à l'étranger tel ou tel de ses monopoles d'État, comme le tabac, ou quelques-unes de ses contributions sur les propriétés bâties ou non bâties, propriétés domaniales, bois, forêts, canaux, etc.; elle a fait face et fera face à toutes ses charges; si la guerre lui a coûté plus qu'à aucune autre nation, elle peut répondre qu'elle a combattu pour le droit, la justice, l'humanité et non... pour les écus. Et nous répéterons encore ce que nous n'avons cessé de dire et d'écrire ici même dès le premier jour de la guerre, alors que nous prenions l'initiative de recommander la création et l'émission des bons de la Défense nationale (1), puis des obligations de la Défense nationale (2) qui ont eu le succès prodigieux que nous avons fait prévoir : « Confiance et courage ! »

Nous répéterons enfin ce que nous écrivions il y a un an au lendemain de la signature de la paix, sous ce titre :

« *Les capitaux et le crédit.* »

« *Les affaires vont toujours et ont toujours été du côté des pays victorieux. La France ne manquera ni des uns ni des autres et elle verra ses affaires prendre un essor et un développement jusqu'ici inconnus.* »

XII

Orientation nouvelle et affaires nouvelles.

La politique pure et celle des intérêts.

Il est enfin une modification considérable qui, pendant les hostilités, s'est produite dans les esprits et qui, depuis l'armistice, a trouvé son application : la politique des intérêts, celle des capitaux, se substituant à la politique pure, idéaliste, dans les relations internationales.

(1) *Rentier* du 13-17 août 1914.

(2) *Rentier* de février 1915.

Notre chère et douce France a toujours été, c'est entendu, le champion du droit et du bon droit, de la justice et de la liberté, le défenseur et le soutien des nationalités opprimées, de l'unité des peuples. L'unité italienne, « l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique » suivant la proclamation de Napoléon III, en 1859, nous a conduits de la guerre d'Italie à celle austro-prussienne, à Sadowa, à la chute de la confédération allemande du Nord, à la formation de l'unité allemande et de l'Empire allemand; Bismarck, Guillaume I^{er}, ont provoqué la guerre de 1870 : nous avons subi des désastres immérités, la perte de l'Alsace-Lorraine, puis la guerre de 1914 est venue! Nous avons gagné la victoire finale et nos chères provinces d'Alsace-Lorraine sont de retour dans la mère patrie!

Nos grands alliés et amis ont été et sont plus terre à terre : et à la politique *idéologique* ils ont toujours préféré la politique *pratique*. Ils calculent ce que peut leur coûter ou leur rapporter ce qu'ils entreprennent. Ils ont pensé qu'après le bouleversement mondial causé par la guerre, il faudrait *quand même et avant tout* « faire des affaires »; cette pensée a été leur *direction* dès l'armistice, pendant les longues conférences de la paix, ils ont montré qu'ils voulaient du positif, du réel, nous laissant à nous l'idéal.

Il n'en sera pas ainsi, heureusement.

XIII

La France et l'Europe Centrale. — Politique d'affaires.

La France a fait naître et renaître à la lumière et à la vie la Pologne et la Bohême, les Croates et les Slovènes, la Roumanie et la Serbie. Elle a aidé de jeunes peuples à se libérer d'un joug qui leur pesait. Dantzig et la Haute-Silésie n'appartiennent plus à l'Allemagne; la Galicie Orientale appartient à la Pologne; la Roumanie et la Bessarabie, la Bukovine et la Transylvanie sont transférées à la Roumanie; aux Yougo-Slaves sont attribués, dans la plus grande part, les territoires qu'ils revendiquaient légitimement.

Nos diplomates ont fait, à notre profit, une politique d'affaires, d'intérêts économiques, commerciaux, industriels et financiers dans l'Europe Centrale; ainsi s'expliquent et se justifient les créations de puissantes sociétés, sous les auspices de la Banque de Paris, de la Société Générale, du Creusot, en Tchécoslovaquie, et notamment la fondation de la Société Européenne sous les auspices de l'Union Parisienne, du Creusot et de leurs groupes et participants financiers.

Le traité de Versailles si violemment attaqué, surtout par ceux qui n'ont pu en suivre l'élaboration et les difficultés dans les travaux de la Conférence de la paix, assure à la France, à son commerce, à son industrie, avec des débouchés nouveaux, une prépondérance économique dans l'Europe Centrale; c'est donc une orientation nouvelle qui est ouverte à l'activité et à l'esprit d'initiative de notre pays; c'est une augmentation de travail, de salaire et de profits pour ceux qui travaillent, inévitablement nos grands établissements financiers, nos banques sauront en profiter.

(1) *Petit Parisien*, 10 septembre 1920.

XIV

Politique utilitaire.

Développement nouveau pour le Crédit et les établissements de crédit.

C'est une politique « utilitaire » inaugurée par notre diplomatie. Elle a pensé que les leçons de la guerre ne doivent plus être, comme jusqu'à ce jour, des « conquêtes et annexions », mais l'accroissement du commerce et des affaires, la mise en valeur des richesses et productions du pays. Qu'on ne vienne pas parler, comme l'écrivait avec raison M. André Tardieu (1), « d'une politique française qui oubliant les leçons de la guerre compromettrait les fruits de la paix ». Ces « fruits de la paix » n'ont pas été oubliés par les négociations du traité de Versailles; nos commerçants, nos industriels, nos financiers les feront mûrir et sauront en tirer profit pour le pays. Nos établissements de crédit prendront un large développement dans les pays nouveaux qui s'ouvrent à leur activité.

III

LA MOBILISATION DES VALEURS ÉTRANGÈRES EN ANGLETERRE

L'évaluation des valeurs mobilières existant dans les divers pays a fait l'objet de remarquables communications à la Société de Statistique et à l'Institut international de Statistique. L'étude pourra être reprise d'une manière intéressante. On trouvera ci-dessous l'indication de quelques éléments qui pourront être utilisés dans ce but et que nous nous contentons de résumer d'après diverses publications.

Au commencement de la guerre, le montant des valeurs étrangères possédées par les citoyens du Royaume-Uni n'était que présumé d'une manière très conjecturale. On possède aujourd'hui des données beaucoup plus précises à ce sujet : le rapport que le « Comité des Valeurs américaines exprimées en dollars » vient de présenter au Chancelier de l'Échiquier, au commencement de décembre 1919, a éclairé les aspects les plus importants de cette question. Ce Comité, dont le titre n'indique pas suffisamment le rôle très étendu, a été l'organe administratif qui, de la fin de 1915 à la fin de 1919, a pris charge des valeurs étrangères, et non pas seulement américaines, remises au Trésor par les particuliers, soit pour cession définitive, soit comme prêt en vue de permettre à la nation britannique de soutenir son change pendant la guerre.

Il a été constitué, à la fin de décembre 1915, pour réaliser le projet gouvernemental tendant à vendre ou à déposer en nantissement des valeurs étrangères et à obtenir du change américain par ce moyen. Le rapport déclare que le total des titres achetés s'est élevé à £ 216.644.396 et que le total des titres prêtés au Trésor a atteint £ 405.951.189. L'addition de ces deux sommes donne £ 622.595.585 (1).

On sait qu'en 1915 le cours de la livre sterling à New-York a commencé à baisser et qu'au mois de juillet il était tombé à 4,77. C'est alors que le Trésor invita la Banque d'Angleterre à acheter à Londres des titres représentant des dollars américains et à transmettre ces valeurs, pour les vendre, à New-York. Les opérations, ainsi traitées à la seule Banque d'Angleterre se poursuivirent jusqu'à la fin de l'année,

(1) *Times* du 4 décembre 1919.

époque à laquelle le montant des titres achetés par la Banque atteignait en valeur nominale £ 223 millions.

Cette organisation semi-officielle fut remplacée, en janvier 1916, par l'entrée en fonction du « Comité des Valeurs libellées en dollars américains », qui publia une liste de 54 valeurs américaines dont le Comité désirait faire l'acquisition. Le prix qu'il offrait correspondait au cours moyen de New-York câblé le soir précédent. Peu à peu la liste des actions et obligations américaines se développa, de telle sorte que, au 17 mars 1916, 256 catégories de valeurs pouvaient être vendues au Trésor par l'intermédiaire du Comité, à des prix officiellement fixés par celui-ci. Le montant des titres ainsi obtenus à cette date était de £ 40.500.000.

Le mécanisme de ces *achats* avait été indiqué dans ses grandes lignes, le 13 décembre 1915, par un discours de M. Mac Kenna aux Communes. Voici les principales dispositions de ce premier système qui fut appelé, par la suite, « Plan A » : le Trésor proposait aux porteurs de valeurs américaines de leur payer celles-ci au cours moyen (de New-York pour les valeurs cotées à la Bourse de cette place), soit en espèces, soit en bons de l'Échiquier 5 %, remboursables le 1^{er} décembre 1920. Le paiement était fait en livres sterling au cours du change du jour.

Pour les porteurs qui ne pouvaient ou ne voulaient vendre leurs valeurs, mais qui, cependant, étaient désireux de venir en aide au Gouvernement, le « Plan A » comprenait une deuxième partie : celle du *prêt* au Trésor. Ce prêt était fait pour une durée de deux ans. En plus des intérêts et dividendes, le porteur recevait une bonification de 0,50 % l'an, calculée sur la valeur nominale des titres. Il avait la faculté soit de réaliser ces titres en cours de prêt, soit de les offrir en vente au Trésor. Dans l'un et l'autre cas, la contre-valeur lui en était versée à Londres en livres sterling, au cours du change du jour.

Les titres prêtés à l'État devant être affectés à la garantie de crédits obtenus de banques américaines, il était nécessaire d'envisager le cas où le Trésor serait forcé de vendre. Dans cette éventualité, le déposant devait être avisé du fait et recevoir la valeur des titres calculée au cours de clôture du Stock-Exchange de New-York le jour de l'envoi de l'avis, augmentée de 2 1/2 % de ladite valeur ; le paiement serait fait à Londres au cours du change du jour, dès le lendemain. Si, au moment du prêt, le déposant en avait exprimé le désir, un délai de quatorze jours lui serait accordé pour reprendre la disposition de ses titres, à condition qu'il en fournit la valeur en dollars à New-York. En réalité, cette deuxième partie du « plan A » de mobilisation ne fut appliquée qu'à partir du 27 mars 1916. Elle fut modifiée et complétée ensuite.

Au mois d'août 1916, une seconde combinaison, dite « Plan B », étendit l'opération à des valeurs d'autres pays, notamment de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Égypte, du Japon, de la Hollande, de la Suisse et des pays scandinaves. D'après ce nouveau système le prêt des titres était fait pour cinq ans au lieu de deux ans ; toutefois, le Trésor se réservait la faculté de dénoncer le contrat après le 31 mars 1919, moyennant préavis de trois mois. Les conditions du prêt étaient aussi quelque peu différentes.

Ces deux systèmes ont fonctionné concurremment pendant quelques mois, avec leurs avantages respectifs. Une décision du Trésor, en date du 16 décembre 1916, unifia les deux modalités. Le droit de vente, tel qu'il était prévu dans la deuxième partie du « Plan A », fut étendu aux valeurs en dollars prévues sous le règlement du « Plan B », ainsi qu'à toutes autres valeurs déposées que le Trésor désirerait acheter après que la demande en aurait été faite. La combinaison « A » fut alors supprimée pour les dépôts de titres et ne subsista que pour la vente directe au Trésor.

Le prêt donnait lieu à la délivrance d'un certificat négociable au Stock-Exchange

de Londres, où les dispositions avaient été prises pour créer un marché de ces certificats. Ce marché prit assez vite une importante activité.

Comme il restait encore beaucoup de porteurs en retard pour offrir leurs titres au Trésor et comme les événements s'aggravaient, un Ordre en Conseil, publié le 25 janvier 1917, autorisa le Chancelier de l'Échiquier à réquisitionner toutes les valeurs étrangères dont on pourrait avoir besoin pour fortifier la position financière du pays. Pour faciliter cette réquisition, il fut prescrit aux possesseurs de certaines catégories de valeurs de déclarer celles-ci, même si elles étaient déposées à l'étranger, et la sortie des titres ainsi visés fut prohibée sauf autorisation spéciale du Trésor. De même leur vente était interdite, à moins que l'acheteur ne résidât ordinairement dans le Royaume-Uni, l'Ordre en Conseil ne s'appliquant pas aux valeurs qui appartenaient à des personnes ne résidant pas ordinairement dans le Royaume-Uni. On voit combien l'exécution de ces mesures a dû faciliter l'évaluation du portefeuille anglais en valeurs mobilières.

* * *

Le régime de la réquisition a subsisté jusqu'au dernier jour de 1918. Il était naturel, après la conclusion de l'armistice, de ranimer par un traitement plus libéral le marché des titres dont les principaux aliments avaient été retirés au profit du Trésor. Le 2 janvier 1919, fut abrogée l'interdiction de vendre des titres à l'étranger sans autorisation spéciale du Trésor. Ces autorisations, et le contrôle de l'interdiction, avaient dépendu jusque-là du « Comité des Valeurs exprimées en dollars américains ». Le rôle de celui-ci devait se réduire désormais à accorder des permis d'importation pour les mouvements de valeurs. A la même date, le Trésor cessa d'acheter des titres, sauf ceux qui étaient sujets à réquisition (car les listes de réquisition étaient limitatives) et sauf ceux qui se trouvaient déjà en dépôt. Le 28 avril 1919, l'achat des titres déposés eux-mêmes fut suspendu. Dès le 1^{er} avril, après un préavis de trois mois, la restitution des titres avait commencé.

Le résultat de ces mesures tendant à maintenir le cours du change anglais à New-York, a été la stabilité de la livre sterling à £ 4,76 7/16 jusqu'au 21 mars 1919, date à laquelle le Gouvernement a décidé de renoncer à sa maîtrise sur le change.

Le tableau ci-dessous donne quelques détails sur des opérations traitées par le Comité :

	Titres achetés	Titres empruntés	Total
Obligations en dollars	136.002.988	39.571.276	175.574.264
Actions en dollars.	48.263.552	60.718.776	108.982.328
Total	<u>184.266.540</u>	<u>100.290.052</u>	<u>284.556.592</u>
A déduire valeurs canadiennes. .	6.651.836	27.361.344	34.013.180
Total des valeurs des États-Unis.	177.614.704	72.928.708	250.543.412

Ce tableau montre, dit le rapport auquel nous empruntons ces données, que sur le total des £ 250.543.000 de valeurs des États-Unis remises au Trésor, £ 177.614.000, ou 71 %, ont été achetées pour être revendues à New-York, et que £ 72.928.000, ou 29 %, de ces valeurs sont restées en Angleterre.

On conçoit quel énorme travail représente cette mobilisation des titres étrangers. Il paraît qu'elle a été faite avec un tel soin qu'aucun titre ne s'est égaré. Ce qui importe davantage, c'est l'influence qu'elle a exercé sur les possibilités de crédit extérieur,

Eugène BOISLANDRY DUBERN.